



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
INETUM

Le MENSUEL

Juillet 2025

Vous pensiez avoir votre augmentation en Juillet ?

Non vous allez vite déchanter car la Direction d'INETUM en a décidé autrement. Lors de la réunion paritaire qui s'est tenue le 18 juin 2025, la Direction nous a annoncé qu'aucune augmentation à part les révisions de situation (REVSIT) n'aura lieu en Juillet.

Cette mauvaise nouvelle s'ajoute à celle liée à l'augmentation de la mutuelle pour les conjoints rattachés qui, elle, n'a pas été différée. La société INETUM fait tout pour démoraliser ses salariés et la CFDT se demande même si tous les talents ne vont pas quitter la société si cette campagne de mépris continue.



L'usage a toujours été de programmer les dates d'effet des augmentations en Avril, Juillet et Octobre de chaque année. Non consciente du désaccord avec les organisations syndicales représentatives lors des NAO 2024 (cf : PV désaccord NAO 2024 du 29 12 2023) la Direction nous remet ce coup en grattant honteusement 3 mois d'augmentation sur les salaires déjà très bas.



La CFDT dénonce cette forfaiture pitoyable et demande à la direction de maintenir les augmentations telles que prévues en Juillet.

La CFDT demande à tous les salariés de montrer leur mécontentement en mettant un commentaire négatif sur leurs CRAs à venir.

La CFDT a noté que ceci est la première grande décision prise par le nouveau DG Monsieur FLEUTIAUX et sa nouvelle DRH Madame CHAZOT.



Prime de vacances

Non la CFDT ne lâche rien et ne lâchera rien sur le sujet. Inetum a économisé pendant des années sur ce sujet. Nous le rappelons encore, pour une première catégorie de salariés, la demande de prime de vacances en plus du 13^{ème} mois est totalement légitime. Quant aux autres types de contrats, nous ne lâcherons rien. La Direction l'a confirmé en CSEC, certains salariés touchent en plus du salaire divisé par 13 une prime de vacances du fait de leur contrat de travail.

Négocier un salaire pendant l'embauche et se rendre compte quelques mois plus tard que le calcul et la répartition salariale faite est inéquitable car le montant de votre salaire inclus la prime de vacances... Ce sont des procédés déloyaux. **Consultez notre site web !**

Sommaire

03.

Congés d'été
Droits
employeur vs
Droits des
salariés

04.

C'est arrivé
près de chez
vous

06.

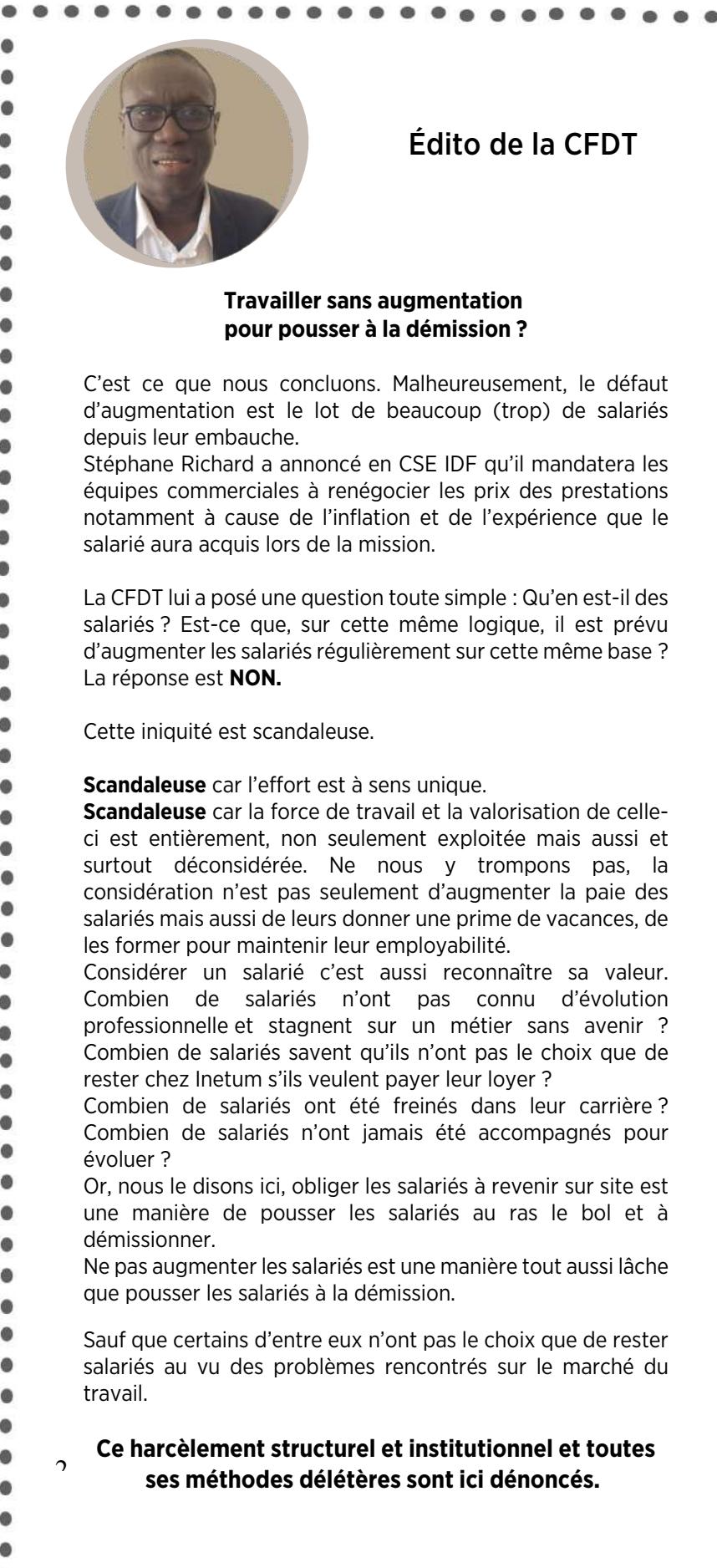
Décommissionnement CRA
35

07.

Posez vos
questions
QVT

Bon à savoir

08.





Droits de l'employeur vs droits des salariés le casse-tête des congés d'été

En France, l'employeur peut imposer jusqu'à **4 semaines de congés payés consécutives maximum** durant la période légale d'été (article L3141-16 et 17 du Code du travail) seulement s'il a consulté le CSE. Au-delà de cela, la CFDT revendique un accord QVT en intégrant que seuls 15 jours de congés **maximum** puissent être imposés pendant la période estivale.

Conséquence immédiate : les salariés, parfois parents, se voient contraints de poser l'intégralité de leurs congés au cœur des grandes chaleurs, sans pouvoir profiter des petites vacances scolaires ou des week-ends prolongés pour passer du temps avec leurs enfants.

La CFDT revendique aujourd'hui que seuls 15 jours de congés payés *maximum* puissent être imposés en bloc pendant l'été.

Objectif :

- Permettre aux salariés de mieux étaler leurs congés durant l'année ;
- Permettre aux salariés de pouvoir se reposer ponctuellement tout au long de l'année et ainsi libérer sa charge mentale ;
- Favoriser le droit à la déconnexion et la qualité de vie, notamment pour les familles ;
- Alléger les périodes imposées pour redonner du choix et de la flexibilité aux salariés.

Cela semble évident mais il faut tout de même le dire (*en l'occurrence l'écrire*) ;

en garantissant un juste équilibre entre les exigences de service et le bien-être des salariés, nous renforçons à long terme l'engagement, la motivation... et l'attractivité d'Inetum !





Ça s'est passé près de chez vous

Plantes vertes sans entretien



Rennes le CSE avait été consulté pour une résiliation du bail en Janvier, la recherche de nouveaux locaux n'ayant pas été fructueuse, le CSE sera consulté fin juin sur un projet de réaménagement des locaux : On décloisonne tout et on crée des « box » et on passe en flex-office (avec au passage disparition des caissons individuels remplacés par des casiers de type « piscine »). La Direction est très fière de nous annoncer une « végétalisation » des espaces, lorsque nous posons des questions à ce sujet, nous apprenons que ladite végétalisation sera faite à l'aide de plantes... artificielles...



Restitution du Questionnaire CSSCT - Région Nord prévue en Septembre

Le CSE Nord via sa CSSCT a proposé aux salariés ayant eu de l'intermission dans les 6 derniers mois un questionnaire : **58 % des personnes concernées ont répondu**. Les membres de la CSSCT analysent les réponses pour une restitution au CSE de Septembre.

Niort Fin de Bail I

Le CSE a été consulté au mois de mars 2025 pour une résiliation de bail à Niort au 30 juin avec une fin de bail au décembre toujours pas d'information de la part de la direction sur l'état de la recherche de nouveaux locaux.

Top Chef à Stories

À la suite du passage de l'inspection du travail la direction « a décidé » la création d'un espace restauration dans le bâtiment stories. Dans les plans il n'y avait pas d'évier prévu. Que d'énergie déployée pour faire comprendre que laver son assiette dans les toilettes n'est pas hygiénique.... *Madame Dumont j'ai un certain Monsieur Etchebest au téléphone pour vous....*



Fin de bail II

Le Bail du bâtiment Tangram à Lyon arrive à échéance à la fin de l'année. Même si rien n'est décidé, une étude du marché est en cours. Un déménagement est possible. Restons vigilants pour éviter le fiasco de St Chamont.



Votre nouveau Délégué Syndical

Nous souhaitons la bienvenue à Reginald Lubin qui a pris le poste de Délégué Syndical CFDT pour la région EST. Reginald était déjà membre de la commission logement d'Inetum.

Région EST



Région Sud-Ouest

A Toulouse on aime tourner en rond,

Mais de préférence avec 4 roues et un moteur. Ce sont 21 équipes de 2 pilotes qui se sont affrontées à Muret ce jeudi soir. Au bout d'une heure de course c'est l'équipe 'Paris est Magique' qui gagne devant la 'Brigade du Kiff' et 'Cazes Racer'. Leur lot : un abonnement au stade vélodrome.... Non, c'est pour rigoler

Grand prix de Pau

La première course automobile portant le nom de grand prix a eu lieu à Pau en 1901. Pendant des années à Pentecôte les fans de sports automobiles se retrouvaient dans la capitale Béarnaise.

Notre maire Premier Ministre ayant trop d'occupation, le meeting n'a pas eu lieu cette année. Heureusement le CSE du Sud-Ouest a pallié cette défaillance, certes avec des moyens moindres.

C'est le 12 juin que 17 pilotes Inetum se sont affrontés sur le circuit Berdery.

Benoit ayant fait péter le chrono en passant en tête la ligne d'arrivée, on est incapable de vous donner la totalité du classement.... Ça sent la revanche.





Fin du CRA 35

Une version V2 de Chronotime est en cours de développement et de tests. Elle devrait reprendre les fonctionnalités de CRA 35, même si, à date tous les besoins n'ont pas été analysés.

L'optimisme de la DSI lors de la présentation du projet, a laissé les membres du CSEC dubitatifs. Il reste 2 mois (d'été), pour finaliser tester et mettre en production un outil critique liant facturation et paie dans notre société.

Mais aucun écran ou manuel de formation ne nous a été présenté.

Les turbulences provoquées par le changement d'outil devraient durer plusieurs mois. La CFDT appelle tous les salariés à être vigilants lors des versements de salaires à partir du mois de septembre. Remontez-nous toutes les anomalies que vous rencontrerez.

Attention : dès le début septembre, CRA35 ne sera plus accessible aux salariés *lambda*, seule les RH et gestionnaires de paie y auront accès.

Notre conseil :

À la fin du mois d'août, sauvegardez vos CRA, pour garder une trace. Ils vous serviront en cas de problème sur le versement de vos salaires :

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Déclarer un arrêt de travail
- ▶ Demandes et suivi télétravail
- ▶ Suivi des jours télétravail
- ▶ Règlement intérieur et ses annexes
- ▶ Calendrier des acomptes **NEW**



Consultation des CRA disponibles

Des questions ? Consultez vos correspondants CFDT



Posez-nous vos questions et réclamations, nous les transmettrons directement à la Direction



Le Comité Social et Économique est l'instance qui aborde avec la Direction les points concernant les questions de Santé et Sécurité, les points économiques ainsi que l'organisation générale de l'Entreprise. Cette instance permet également aux élus de porter les questions et réclamations des salariés. Chaque mois, lors des réunions plénières entre la Direction et les élus, la CFDT relaie de façon anonyme (si vous le demandez) vos questions et réclamations.

Contactez vos représentants CFDT (liste en dernière page) et posez vos questions. Elles seront directement relayées à la Direction, et même mises à l'ordre du jour du CSE si besoin, et nous vous rendrons compte sitôt la réunion terminée.

À quand un accord QVT chez Inetum ?

La CFDT réclame en particulier le volet « articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle » inexistant à ce jour.

Ce volet doit promouvoir la mise en œuvre d'actions concrètes offrant aux collaborateurs des solutions **personnalisables**, permettant de prendre en compte leurs projets et contraintes personnels dans leur carrière professionnelle et **développer un environnement de travail sain et épanouissant**.

Ce volet vise un triple objectif :

- Développer un environnement de travail sain et épanouissant pour les collaborateurs ;
- Concilier l'amélioration des conditions de travail et la performance collective de l'entreprise ;
- Favoriser l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés.





Bon à savoir

Arrêt maladie : nouveaux formulaires papier CERFA sécurisés obligatoires depuis le 1er juillet 2025

Depuis le 1er juillet 2025, seuls les formulaires papier CERFA sécurisés d'avis d'arrêt de travail (AAT) seront acceptés par l'Assurance Maladie. Toute autre version papier (photocopie, scan, formulaire imprimé depuis un logiciel de prescription) sera systématiquement considérée comme frauduleuse et rejetée.

Depuis 2019, la télétransmission est encouragée car elle accélère la prise en charge et offre des garanties de sécurité renforcées. Toutefois, lorsqu'elle n'est pas possible, un formulaire papier reste licite, à condition qu'il soit le nouveau CERFA sécurisé homologué.



EN FINIR AVEC LES IDEES RECUES

Messagerie professionnelle (outlook +teams) : mon employeur peut-il y accéder ?

Oui.

Tout message envoyé ou reçu depuis votre messagerie professionnelle est supposé avoir un caractère professionnel, sauf s'il est clairement identifié comme étant personnel (par exemple, avec l'indication "Personnel" ou "Privé" en objet) ou classé dans un répertoire "Personnel".



Un message identifié comme personnel est considéré comme une correspondance privée et votre employeur doit en respecter le secret.

La violation du secret des correspondances est une infraction pénale ! Par contre il peut lire vos messages professionnels. Cette protection n'existe plus si une enquête judiciaire est en cours (par exemple, si vous êtes accusé de vol de secrets de l'entreprise) ou si votre employeur a obtenu une décision d'un juge l'autorisant à accéder à ces messages. Votre employeur peut ainsi demander au juge de faire appel à un huissier qui pourra prendre connaissance de vos messages.

En cas de litige, il appartient aux tribunaux d'apprécier la régularité et la proportionnalité de l'accès par votre employeur à la messagerie. La CNIL n'est pas compétente sur ce point.

Source CNIL

LA CFDT VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTE VACANCES !

Les équipes CFDT seront disponibles tout l'été pour répondre à vos questions et vous accompagner si besoin. Contactez vos correspondants.

Vos contacts CFDT ne sont pas des noms dans une liste. Ce sont des élus engagés à vos cotés



Philippe Buges

Nord
Délégué Syndical
cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com
06.73.32.81.27
Commission Égalité Professionnelle
Commission Formation
Suivi ARTT



Chantal Murat

Nord
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
06.31.09.77.28



Christelle Ribeiro

Nord
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
Commission Égalité professionnelle
Commission Économique



Adhérez



Ibrahima Badiane

Délégué Syndical Central
cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com
06.72.43.42.52

Secrétaire du CSE IDF
Commission Économique



Mohamed Nouasse

Sud-Ouest
Délégué Syndical
mohamed.nouasse.pro@gmail.com



Didier Pousson

Sud-Ouest
Délégué Syndical
cfdt.inetum.sudouest@gmail.com



Pascale Lefebvre

AURA
Déléguée Syndicale
pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com
06.51.95.92.74



François Costes

Délégué Syndical Central Adjoint
francois.costes.cfdt@gmail.com
06.63.68.32.42
RS au CSE Central



Consuelo Feliu-Llombart

Île-de-France
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.consuelo@gmail.com
06.61.46.38.99
Commission Égalité Professionnelle



Jean-Marc Freulard

Île-de-France
Délégué Syndical
jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com
06.52.12.24.39
Commission Environnement



Zahira Maouche

Île-de-France
Déléguée Syndicale
zahira.cfdt@yahoo.com
07.63.62.31.76
Secrétaire Adjointe au CSEC

Élu à la CSSCT Central : Jean Domingos
RS à la CSSCT Central : Saïd Habouchi
Élu à la commission Environnement : Pascal Adam
Élu à la commission Prévoyance : Philippe Taar
Élus à la commission logement : Saïd Habouchi, Trinh Nguyen, Sam-My Ngor, Reginald Lubin

Référents harcèlement et agissements sexistes
Île-de-France :
Christophe Pointeau : **06.26.03.93.17**
Nord :
Chantal Murat : **06.31.09.77.28**



Christophe Simon

Méditerranée
RSS
cfdt.inetum.mediterrane@gmail.com
07.81.75.43.01



Flavien CID

Grand Ouest
Délégué Syndical
flavien.cid.cfdt@gmail.com
06.12.21.09.56
Membre de la CSSCT
Commission environnement



Christel Boudinot

Grand Ouest
Déléguée Syndicale
christel.boudinot.cfdt@gmail.com
06.20.50.19.06



Réginald Lubin

Est
Délégué Syndical
07.84.02.16.78